



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

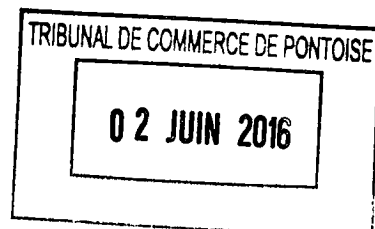
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03861
Numéro SIREN : 789 171 956
Nom ou dénomination : BVAV FINANCIAL

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2016 sous le numéro de dépôt 7169



BVAV FINANCIAL
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 euros
Siège social : Cité de l'Auto - 4 rue de Dion Bouton 95310 Saint Ouen l'Aumône
RCS PONTOISE 789 171 956

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2016**

L'an deux mille seize,
Le vingt-quatre mars,
A quatorze heures,

Les associés de la société B.V.A.V FINANCIAL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Grégoire IZIKIAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Eric METIVET et la société APLITEC, co-Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le dossier convocations,
- les lettres de démission de Monsieur Eric METIVET et de la société GIFREC,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GZ.

ORDRE DU JOUR

- Remplacement de co-Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Président, nomme :

- en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Eric METIVET, démissionnaire :

La société AG EXPERTISE,
Sas dont le siège social est fixé Tour Onyx, 10 rue Vandrezanne 75013 PARIS,
immatriculée 379 709 702 Rcs Paris,

- en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de la société GIFREC, démissionnaire :

La société AECD,
Sas dont le siège social est fixé 19 avenue de Messine 75008 Paris,
immatriculée 408 977 718 Rcs Paris,

et ce, pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; étant précisé que le nouveau co-commissaire aux comptes titulaire interviendra sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Grégoire IZIKIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. IZIKIAN' with a stylized flourish at the end.